



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 121570

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le phénomène alarmant de la prostitution des étudiants dans des salons de massage. On constate le développement d'un inquiétant exercice illégal de la profession de masseur-kinésithérapeute avec la multiplication de salons de massage servant de couverture à la prostitution. Selon une récente enquête les étudiants seraient particulièrement concernés : près de 40 000 se livreraient à la prostitution pour financer leurs études, en particulier dans ces salons de massages particuliers où ces prostitués occasionnels peuvent se livrer à cette activité dans un total anonymat. Les étudiants en difficulté financière constituent une main-d'oeuvre de choix pour ces proxénètes d'un nouveau genre. En conséquence elle souhaite savoir quelles mesures il compte prendre pour enrayer ce phénomène.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121570

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3254